

L'IA pour remplacer un avocat ?

Par **Floris22**, le **04/01/2024** à **15:01**

Bonjour,

Je suis surpris qu'une telle application ne soit pas sortie plus tôt. La semaine dernière, j'avais lu une étude anglo-saxonne disant que 40% des professions de cols blancs pourraient être remplacées par l'IA dans les prochaines années, à très court terme.

Que restera t-il alors à l'avocat hormis plaider ?

<https://www.ouest-france.fr/societe/justice/cette-appli-serait-capable-de-vous-defendre-comme-un-vrai-avocat-grace-a-lintelligence-artificielle-746c0fd0-ab03-11ee-b457-f3f156e55e26>

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/01/2024** à **08:48**

Bonjour

Effectivement c'est inquiétant.

Toutefois il faut relativiser. D'une part, comme on peut lire dans l'article une IA ne peut pas plaider (y compris devant les juridictions où l'on peut être représenté par une personne autre qu'un avocat).

D'autre part, l'utilisation d'une IA en droit peut très vite être une mauvaise expérience

<https://www.journaldemontreal.com/2023/05/27/un-avocat-se-sert-de-chatgpt-qui-invente-des-decisions-de-justice-1>

Ce sont plus les juristes en cabinet d'avocat qui risquent d'être pénalisés. Certains avocats pourraient être tenté d'utiliser une IA pour des tâches habituellement confiées à leurs juristes. Le pire c'est que les juristes qui utiliseront l'IA se tireront eux-mêmes une balle dans le pied car ils démontreront qu'ils n'apportent aucune plus-value pour la cabinet.

Par **Floris22**, le **06/01/2024** à **12:29**

Bonjour Isidore et tous

Tu me dis si je me plante.

Il faut relativiser ton lien. Dans ce dossier, nous sommes en droit anglo-saxon, basé sur la jurisprudence qui remonte parfois à un siècle, voire plus (cf jurisprudence sortie contre Trump remontant à l'après guerre de sécession)

Parfois, il faut chercher dans des recueils fort anciens pour trouver ce genre de jurisprudence. La tâche est lourde et rébarbative. C'est sans doute pourquoi ledit avocat a totalement fait confiance au chatgpt. Il faut aussi reconnaître que certains de ses collègues adverses n'ont pas eu l'esprit d'aller vérifier et rechercher.

Avec le droit romain, la jurisprudence est plus là pour conforter une norme écrite, pour l'expliquer, elle n'en crée pas une nouvelle.

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/01/2024** à **13:04**

[quote]

Il faut relativiser ton lien. Dans ce dossier, nous sommes en droit anglo-saxon,

[/quote]

Oui j'ai pris cet exemple car l'étude que tu évoquais est anglo-saxonne

En effet le droit anglo-saxon est surtout prétorien.

Toutefois en France, notre droit administratif l'est également.

Pour le reste, avant le lancement d'iAvocat il n'y avait que deux IA juridiques sur le marché français

- [LegiGPT](#) :

[quote]

"Je ne suis pas avocat mais je connais 148.191 articles de loi jusqu'au 17 avril 2022", prévient LegiGPT

[/quote]

<https://www.radiofrance.fr/franceinter/multiplication-des-chatbots-juridiques-une-nouvelle-revolution-industrielle-dans-le-monde-du-droit-7862242>

- Ordalie.tech, c'est plus ou moins le même concept.

Sur 01.net il y a des captures écrans avec un exemple de requête : mon voisin fait du bruit que puis-je faire ? <https://www.01net.com/actualites/chatgpt-legigpt-et-ordalie-tech-ces-deux-chatbots-100-francais-vous-aident-a-connaître-vos-droits.html>

On se rends compte que la réponse correspond à ce que l'on pourrait retrouver sur Service-Public.fr.

On verra ce qu'a iAvocat dans le ventre, mais quelque chose me dit que ce sera pas très différent. La seule différence par rapport aux deux autres IA, ce sont ses sources puisqu'il ne se limiterait pas à la loi et à la jurisprudence mais intégrerait des programmes de l'école du barreau et de la magistrature.

Pour l'instant je reste dubitatif sur l'impact sur la profession d'avocat en France.